



# Commune de Calonne-sur-la-Lys

## Compte-Rendu des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juillet à dix-neuf heures, les Membres du Conseil se sont réunis en mairie suivant convocation du treize juillet deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Dominique QUESTE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Dominique QUESTE, Maire, Messieurs Didier LEGRAND, Bruno RAECKELBOOM, Maires-adjoints, Mesdames Sandrine LOUCHART, Géraldine RAULET et Cindy JOLY, Conseillères municipales et Mathieu DUBOIS, Bruno DRANCOURT, Eric BONTE, Conseillers municipaux.

**Etaient excusé(s)** : Madame Monique ZAJAC

**Etaient absent(s)** : Mesdames Roseline DECOSTER, Katy LEMAILLE, Jacqueline DUQUENNE, Messieurs Dominique WIERUSZEWSKI, Xavier DELSERT, Jean-Marc FRULEUX

**Procuration(s)** :

Monsieur Laurent TISON donne procuration à Monsieur Didier LEGRAND

Madame Ophélie VERCAIGNE donne procuration à Monsieur Bruno DRANCOURT

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner son/sa secrétaire. Monsieur Didier LEGRAND est appelé(e) à ces fonctions, qu'il/elle accepte ; il/elle recevra l'aide d'un personnel administratif pour la rédaction du procès-verbal de séance, les opérations de vote et tenue du Registre des Délibérations.

<b>DELIBERATION 2022-07-176    Carence du Conseil Municipal</b>
---

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Vu l'absence de quorum constaté à 19 heures, soit

**9 membres présents sur les 18 en exercice**

la séance du Conseil Municipal du 20 juillet n'a pas pu se tenir valablement.

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera à nouveau convoqué à trois jours d'intervalle.

A cette occasion, le Conseil Municipal délibèrera valablement sans condition de quorum.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.